Collectif des déboulonneurs de Lille www.deboulonneurs.org – @deboulille

Dossier de presse

Procès d'une déboulonneuse lilloise pour dégradation légère et refus de prélèvement d'ADN

mardi 21 février 2017, 14h point presse à partir de 13h



Tribunal Correctionnel de Lille Avenue du peuple belge

Contacts presse

Alessandro 07 81 21 50 88 / Camille 06 95 91 03 35 deboulonneurs lille@no-log.org

Une action non-violent et assumée

L'affichage publicitaire pollue les esprits, les villes et les paysages. Le Collectif des déboulonneurs pratique la désobéissance civile pour dénoncer ces ravages. Depuis 2005, dans plusieurs villes de France, des collectifs locaux organisent des barbouillages et des actions non-violentes. À Lille, depuis 2006, 92 actions antipub ont été réalisées par les déboulonneurs.

Lors de l'action du 25 avril 2016, une déboulonneuse, a inscrit « Gare à la pub » sur un des **20 panneaux publicitaires** du couloir qui mène du métro à la gare Lille-Flandres. Les 19 autres ont été recouverts symboliquement de papier kraft. Emprunté quotidiennement par des milliers de citoyens, ce couloir réalise un véritable matraquage publicitaire : violence, sexisme, surconsommation de biens et d'alcool.



Interpellée, Marion a reconnu l'action de **désobéissance civile non-violente** et a été conduite au poste pour une audition libre. C'est à ce moment qu'elle a **refusé le prélèvement ADN** pour inscription au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), considérant que les informations génétiques sont des données personnelles ne devant pas servir à ficher les citoyens et en particulier les militants non-violents. Ce refus lui a valu une **garde à vue de 14h**.

Le 11 octobre 2016, Marion G. comparaissait sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Elle a refusé la peine proposée et comparait aujourd'hui devant le TGI de Lille.

En mars 2013, le Tribunal de Paris avait relaxé 6 déboulonneurs, évoquant l'état de nécessité.

À Lille et partout en France, les déboulonneurs appellent à la mobilisation et à des actions antipub. L'action des déboulonneurs ne s'arrêtera que lorsque les pouvoirs publics limiteront l'affichage publicitaire à un format de 50 × 70 cm, comme l'affichage associatif et politique, avec une contrainte stricte de densité et l'interdiction absolue de tout écran lumineux. La pollution publicitaire n'est pas une fatalité. Des solutions pour la réduire sont possibles et simples à mettre en œuvre, comme le montre la récente décision de la ville de Grenoble qui devrait inspirer les politiques lillois.

Revue de presse

Action du 25 Avril 2016

Les déboulonneurs visaient le « couloir de la pub », à Lille Flandres

La Voix du Nord, 25 avril 2016

Une militante antipub placée en garde à vue

La Voix du Nord, 26 avril 2016

Comparution sur reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC)

Les Déboulonneurs pour des procès au grand jour

La Voix du Nord, 11 octobre 2016

La gare Lille-Flandres, gâchée par la publicité

Bénéficiant d'un grand projet de toilettage, la gare a subit de **nombreux travaux** en 2016. Malheureusement, comme en témoigne ces deux images, la réalité est loin du projet.



La principale différence ? La publicité que l'on apercevrait à peine sur le projet et qui est maintenant bien présente : une vingtaine d'écrans numériques, quatre grands panneaux (4x3m), une grande surface publicitaire pelliculée de plusieurs dizaines de mètres carrés sont venus s'ajouter aux nombreuses publicités déjà existantes.

Depuis l'action, rien que dans le couloir qui mène du métro à la gare, 8 écrans publicitaires ont été installés.

Marion, l'accusée

Marion est une militante antipub depuis 9 ans. Tout comme d'autres citoyens engagés dans la désobéissance civile, elle a personnellement participé à plusieurs dizaines d'actions illégales. Par ces actions symboliques et non-violentes, les déboulonneurs dénoncent l'emprise de la publicité dans nos vies et dans nos villes.

Lors de l'action du 25 avril 2016, elle a inscrit le message : « Gare à la pub » sur un panneau publicitaire du couloir menant du métro à la gare Lille-Flandres. Interpellée, elle a été conduite au commissariat puis placée en garde à vue suite à son refus du prélèvement d'ADN. Elle considère que ses informations génétiques sont des données personnelles et que les lanceurs d'alertes n'ont rien à faire dans ce fichier.

Elle est aujourd'hui poursuivie devant le Tribunal Correctionnel de Lille et risquent **15 000 euros d'amende et 1 an de prison ferme pour refus de prélèvement d'ADN**, ainsi que **d'une amende ou des travaux d'intérêt général pour « dégradation légère ».** Elle reconnait les faits, assume ses actes et justifie son action par la liberté d'expression tout comme par l'état de nécessité.

Parce que l'omniprésence de la publicité est un danger immédiat et que l'espace public est à tout le monde et non à quelques afficheurs, Marion est fière d'être entrée en désobéissance civile.



Photo La Voix du Nord

L'avocate

Me Muriel Ruef – Avocate au barreau de Lille

Ancienne enseignante, Me Ruef s'est spécialisée dans le droit de l'environnement et la défense de militants écologistes. Comme les déboulonneurs, c'est une passionnée des causes justes et c'est dans cet esprit qu'elle défendra Marion G.



Les témoins

André Gattolin - Sénateur EELV

André Gattolin est à l'origine d'une loi visant à interdire la publicité durant les programmes jeunesses, sur le service public. Cette loi a été définitivement adoptée au Sénat le 7 décembre 2016. Il viendra témoigner des dégâts que la publicité peut faire sur les jeunes enfants et de la difficulté à faire avancer la loi dans ce domaine.



Mehdi Khamassi – Chercheur CNRS en Sciences cognitives.

Mehdi Khamassi travaille sur la surcharge cognitive. Il a déjà témoigné lors d'un procès de déboulonneurs parisiens en 2012. Il viendra témoigner du danger que représente la répétitions des messages publicitaires et les nouveaux écrans numériques.



Christophe Laurens – *Architecte*

Architecte et paysagiste, Christophe Laurens s'intéresse particulièrement aux manières locales d'habiter et de transformer le paysage urbains contemporains. Il interviendra sur la place de la publicité dans le paysage urbain et les effets de la surconsommation engendrée par la publicité.



Appel à soutien et aux dons

Les déboulonneurs lancent un appel à soutenir moralement leur action. Plusieurs soutiens sont possibles :

- Adresser un message de soutien public à deboulonneurs_lille@no-log.org dans lequel vous expliquerez pourquoi vous souhaitez ne plus voir de publicité dans la rue ou ailleurs ;
- Venir au tribunal (avenue du peuple belge) le mardi 21 février 2017, jour du procès, à partir de 13h devant le tribunal. Se munir de papiers d'identité pour accéder au tribunal. Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

Les déboulonneurs recherchent aussi un soutien financier. Le procès coûte environ 2 000 euros (avocate, frais de procédure, logistique). Les dons peuvent être adressés :

- en ligne (suivre ce lien)
- par chèque à l'ordre de « Résistance à l'agression publicitaire (RAP) », avec la mention « pour les Déboulonneurs » au dos, à l'adresse suivante :

Résistance à l'agression publicitaire, 24, rue de la Chine, 75 020 Paris,

Résistance à l'Agression Publicitaire étant une association reconnue d'utilité publique, les dons ouvrent droit à une déduction d'impôts de 66 %.

Les déboulonneurs remercient toute participation, même éphémère, même modeste!